



**SYNDICAT MIXTE AGROLANDES**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à une mission de vidange de la fosse de l'ascenseur du bâtiment  
« AGROCAMPUS » avant le lancement de travaux de réparation**

**Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « AGROCAMPUS » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 16 juillet 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SAS DESPONS – 90 rue Jean-François Compeyrot – 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
  - **Objet du marché :** réalisation d'un pompage de l'eau suivi d'un nettoyage dans la cage d'ascenseur du bâtiment « AGROCAMPUS » avant le lancement de travaux de réparation
  - **Montant :** 261,25 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,  
Le 24 JUIL. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON